



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Points 14 et 28 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Développement social : l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action**

## **L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action et l'enseignement de la démocratie**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/166](#) de l'Assemblée générale, intitulée « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action ». Dans cette résolution, l'Assemblée a prié l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de continuer à jouer son rôle de coordonnateur et de catalyseur en aidant les États Membres à renforcer leurs capacités concernant l'élaboration des politiques, l'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation, ainsi que les échanges d'informations et de connaissances sur les politiques, les programmes et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'alphabétisation, notamment la cible 4.6 concernant l'alphabétisation des jeunes et des adultes. L'Assemblée a également prié le Secrétariat général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de la résolution, et ce, en coopération avec la Directrice générale de l'UNESCO.

L'alphabétisation est considérée comme le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement durable. En dépit des progrès réalisés sur le terrain, un grand nombre de jeunes et d'adultes, notamment de femmes, sont faiblement alphabétisés, ce qui les empêche de participer pleinement à la société et à l'économie. De nombreux enfants et adolescents n'atteignent pas les niveaux de compétence minimaux en lecture et en mathématiques à l'école, d'où l'existence d'une large population d'adultes avec un faible niveau d'alphabétisation, une situation qui exige une attention particulière

\* [A/73/150](#).

\*\* Rapport présenté après la date limite, dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



sur le plan politique et en matière de financement. La cible 4.6 des objectifs de développement durable reconnaît ce problème et réaffirme l'engagement pris afin d'atteindre l'alphabétisation universelle par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO continue d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités concernant l'élaboration des politiques, l'exécution des programmes, l'innovation, ainsi que le suivi et l'évaluation.

Le présent rapport porte également sur la mise en œuvre de la résolution 71/8 intitulée « Enseignement de la démocratie ». Dans sa résolution 67/18, l'Assemblée générale a invité les gouvernements, les institutions et organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à intensifier leurs efforts en vue de promouvoir l'enseignement de la démocratie. Dans ses résolutions 69/268 et 71/8, l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'il importait d'intensifier les efforts afin de promouvoir l'enseignement de la démocratie, et a prié le Secrétaire général, de lui présenter, à ses soixante et onzième et soixante-treizième sessions, respectivement, un suivi sur l'application des résolutions, et ce en coopération avec la Directrice générale de l'UNESCO.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/166, intitulée « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action », l'Assemblée générale s'est dite convaincue que l'alphabétisation était extrêmement importante pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI<sup>e</sup> siècle.

2. Bien que des progrès aient été accomplis, 750 millions d'adultes dans le monde demeurent analphabètes (et la majorité sont des femmes) ; beaucoup d'autres n'ont pas un niveau d'alphabétisation suffisant pour répondre aux exigences de leur vie professionnelle et sociale<sup>1</sup>. À l'échelle mondiale, on estime que 22 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni étudiant, ni employé ni stagiaire et que 77 % d'entre eux sont des jeunes femmes<sup>2</sup>. Le taux mondial d'alphabétisme des adultes (personnes âgées de 15 ans et plus) était de 86 % en 2016, tandis que celui des jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans) était de 91 %. Près de la moitié de la population analphabète mondiale (49 %) vit en Asie du Sud, tandis que 27 % des adultes analphabètes vivent en Afrique subsaharienne, 10 % en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est, 9 % en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest et 4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Moins de 2 % de la population analphabète mondiale vit dans les autres régions réunies (Asie centrale, Europe et Amérique du Nord et Océanie). Le taux d'alphabétisme des jeunes est généralement plus élevé que celui des adultes, du fait de la récente augmentation de l'accès à l'enseignement primaire chez les jeunes générations<sup>1</sup>.

3. L'état des lieux de l'alphabétisation présenté dans les paragraphes ci-dessus ne reflète peut-être même pas adéquatement la proportion d'individus dont le droit à une éducation de qualité a été bafoué, notamment si l'on applique la notion élargie d'alphabétisation en tant que continuité d'un niveau de compétence à un autre. En dépit de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire, plus de 617 millions d'enfants et d'adolescents n'atteignent pas le niveau minimum de compétences en lecture et en mathématiques<sup>3</sup>. Le faible niveau d'alphabétisation va souvent de pair avec de piètres compétences civiques et professionnelles et une autonomie fonctionnelle insuffisante. En outre, dans un monde en mutation rapide, les compétences précédemment acquises en lecture, en écriture et en calcul peuvent rapidement s'avérer insuffisantes ou dépassées.

4. Compte tenu de cette situation, des mesures urgentes doivent être prises pour intensifier les efforts d'alphabétisation dans le monde et mettre en œuvre la notion élargie d'alphabétisation en créant et en renforçant les systèmes éducatifs nationaux pour permettre aux individus d'acquérir et d'améliorer constamment leurs compétences en lecture, en écriture et en calcul. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) appuie les efforts d'alphabétisation des États Membres, en ciblant les jeunes et les adultes ayant un faible niveau d'alphabétisation, l'accent étant mis sur les adolescentes et les femmes adultes en Afrique.

<sup>1</sup> Voir Institut de statistique de l'UNESCO, « Literacy rates continue to rise from one generation to the next » (Les taux d'alphabétisme ne cessent de croître d'une génération à l'autre), Fiche d'information n° 45 (Montréal, Canada, septembre 2017).

<sup>2</sup> Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017 : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail* (Genève, 2017).

<sup>3</sup> Institut de statistique de l'UNESCO, « Plus de la moitié des enfants et des adolescents n'apprennent pas dans le monde », Fiche d'information n° 46 (Montréal, septembre 2017).

5. Conscients de l'importance de l'alphabétisation des jeunes et des adultes, les gouvernements du monde entier ont convenu d'inclure une cible spécifique sur l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul chez les jeunes et les adultes parmi les 10 cibles que compte l'objectif de développement durable 4. Dans la cible 4.6, les États Membres doivent, d'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. Les progrès réalisés pour améliorer les politiques, les moyens mis en œuvre et les résultats en matière d'alphabétisation doivent donc être analysés et communiqués dans le cadre plus large du Programme 2030 et de l'objectif de développement durable 4 en particulier.

## II. Faire avancer le programme d'alphabétisation mondial

6. Comme il est dit dans la Déclaration d'Incheon du Forum mondial sur l'éducation de 2015 et dans le Cadre d'action Éducation 2030, les principes, stratégies et mesures de la cible 4.6 reposent sur une conception contemporaine de l'alphabétisation, comprise non plus sur la base d'une simple dichotomie entre « alphabétisés » et « analphabètes », mais sur l'idée d'une continuité d'un niveau de compétence à un autre, qui dépend des circonstances individuelles<sup>4</sup>. La notion d'alphabétisation en tant que continuité d'un niveau de compétence à un autre a été l'une des avancées les plus importantes en termes de conceptualisation de l'alphabétisation. Elle considère l'alphabétisation, non comme un ensemble autonome de compétences qui peuvent être développées et acquises dans un court laps de temps, mais comme un processus continu d'apprentissage tout au long de la vie. Cette notion élargie de l'alphabétisation influe clairement sur les politiques et les programmes, l'accent étant mis désormais sur l'amélioration du niveau d'alphabétisation et l'offre de possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie, et non sur des projets d'alphabétisation axés sur les savoirs de base.

7. En outre, on considère désormais que les compétences en lecture, en écriture et en calcul dépendent du contexte. Les partenariats multisectoriels reflètent cette approche intégrée et holistique de l'alphabétisation et sont nécessaires pour répondre aux besoins divers des apprenants tout en établissant un lien entre l'alphabétisation et d'autres domaines du développement durable – en particulier, la durabilité environnementale, l'égalité des sexes, les compétences pour le travail et l'entrepreneuriat, et la paix (objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 5, 8, 9 et 16, respectivement)<sup>5</sup>. En outre, l'évolution rapide des technologies numériques a eu des effets considérables sur le travail et la vie sociale. D'où la nécessité de créer des programmes d'apprentissage tout au long de la vie visant à améliorer les compétences numériques ; en particulier pour l'acquisition de compétences de niveau supérieur afin de manipuler, d'interpréter, d'afficher et de communiquer des informations sous différentes formes, notamment par le biais de textes écrits.

### **Le Comité directeur de l'Objectif de développement durable – Éducation 2030**

Créé en 2016, le Comité directeur de l'Objectif de développement durable – Éducation 2030 est le principal mécanisme mondial de coordination de l'objectif de développement durable 4 qui harmonise et renforce l'appui fourni aux pays et aux partenaires et oriente l'action afin

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002456/245656f.pdf>.

<sup>5</sup> Voir UNESCO, *Lire le passé, écrire l'avenir : la promotion de l'alphabétisation ces cinquante dernières années* (Paris, 2017).

de réaliser les cibles du Programme 2030 liées à l'éducation. Étant donné l'ampleur et l'ambition du programme, ce mécanisme multipartite fournit une orientation stratégique aux États Membres et à la communauté éducative, formule des recommandations pour l'action catalytique, plaide en faveur d'un financement adéquat et suit les progrès dans la réalisation des objectifs d'éducation par le biais de l'Institut de statistique de l'UNESCO et du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*. Le Comité directeur constitue non seulement un moyen de renforcer les partenariats, mais aussi d'établir une communication à double sens pour une action mondiale et régionale.

Il comprend les États Membres, les organismes pivots du Forum mondial sur l'éducation de 2015 (l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail), le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Organisation de coopération et de développement économiques, des organisations régionales, des organisations d'enseignants et des réseaux de la société civile, ainsi que des représentants du secteur privé, des fondations, des universités et des organisations de jeunes et d'étudiants.

Le Cadre d'action Éducation 2030, qui a été adopté par la communauté internationale en novembre 2015, sert de feuille de route pour la réalisation de l'objectif relatif à l'éducation. Le Cadre prévoit que des réunions mondiales périodiques sur l'éducation pour tous, alignées sur le planning des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, seront organisées par l'UNESCO, en consultation avec le Comité directeur de l'Objectif de développement durable – Éducation 2030.

### III. Cinq domaines stratégiques pour faire avancer le programme d'alphabétisation mondial

8. En se basant sur la notion élargie et globale de l'alphabétisation fournie ci-dessus, la présente section décrit les actions menées par l'UNESCO pour donner suite à la résolution 71/166 depuis la soixante et onzième session de l'Assemblée générale en 2016, dans cinq domaines stratégiques :

- a) Améliorer les politiques, les stratégies et les plans nationaux d'éducation en faveur de l'alphabétisation des jeunes et des adultes ;
- b) Intensifier les activités en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes ;
- c) Améliorer la qualité et l'exécution des programmes d'alphabétisation et promouvoir des approches novatrices en matière d'alphabétisation ;
- d) Renforcer les capacités et les systèmes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation ;
- e) Promouvoir la recherche et la création de connaissances, ainsi que l'alphabétisation des jeunes et des adultes à l'échelle mondiale, régionale et nationale ;

f) Créer des villes apprenantes pour promouvoir des sociétés inclusives et équitables.

9. Au cours de la période à l'examen, l'UNESCO a continué de coordonner, de promouvoir et de catalyser l'action afin de mettre en œuvre la cible 4.6 des objectifs de développement durable. En étroite collaboration avec ses partenaires, l'UNESCO a également aidé les États Membres à renforcer leurs capacités en vue de l'examen et de l'élaboration des politiques, de la conception et de la mise en œuvre des programmes, ainsi que du suivi et de l'évaluation, dans le but de renforcer l'alphabetisation des jeunes et des adultes. Ses principales activités sont décrites ci-après.

#### **A. Améliorer les politiques, les stratégies et les plans nationaux d'éducation en faveur de l'alphabetisation des jeunes et des adultes**

10. Compte tenu du défi persistant que constitue l'alphabetisation dans le monde, il est essentiel de veiller à ce que l'alphabetisation des jeunes et des adultes soit dûment prise en compte dans les politiques, les stratégies et les plans du secteur de l'éducation et qu'elle bénéficie de ressources suffisantes pour que des possibilités d'apprentissage et d'alphabetisation efficaces soient mises en place. Il est indispensable d'établir une approche à la fois sectorielle et multisectorielle de l'apprentissage tout au long de la vie, associant des acteurs de tous les domaines pertinents aux niveaux national et local, et représentant tous les groupes de la société, et de créer une structure globale de gouvernance et de suivi.

11. En collaboration avec des partenaires internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, l'UNESCO a fourni un appui technique aux États Membres en vue de renforcer les capacités des décideurs et des planificateurs aux niveaux national et infranational. Cet appui technique consistait à organiser une formation mondiale, à développer des activités sur mesure basées sur des projets, à renforcer les capacités des institutions nationales, des décideurs et des planificateurs, à fournir des examens systématiques et à améliorer les politiques existantes. L'UNESCO a également mis au point un nouveau cours de formation en ligne pour les responsables politiques et les planificateurs nationaux afin de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour intégrer l'alphabetisation des adultes et l'éducation non formelle dans les plans du secteur de l'éducation. Le rôle de chef de file joué par l'UNESCO auprès des peuples autochtones, notamment l'appui en faveur d'un enseignement multilingue basé sur la langue maternelle, constitue un autre exemple d'élaboration et d'amélioration des politiques.

12. L'UNESCO a également joué un rôle essentiel dans le développement et l'amélioration des politiques d'éducation régionales et nationales portant sur des problèmes d'alphabetisation spécifiques. Des cadres normatifs sur l'emploi des langues dans l'éducation ont été élaborés, notamment des politiques d'alphabetisation bilingue et des politiques de formation des enseignants spécialisés dans l'alphabetisation et l'éducation de base des enfants, des jeunes et des adultes. L'appui technique fourni dans ce domaine s'est traduit par des résultats concrets observables dans plusieurs initiatives prometteuses en Afrique de l'Ouest, qui ont été mises en place en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les ministères de l'éducation de ses États membres. Ainsi, au Sénégal, les partenaires nationaux ont reçu un appui technique dans le cadre de l'examen des politiques et des pratiques existantes de formation des enseignants en vue d'élaborer un cadre normatif global qui a depuis abouti à l'élaboration de modules de formation

avant l'emploi pour les enseignants spécialisés dans l'alphabétisation et l'éducation de base des enfants et des adultes.

13. En Asie et dans le Pacifique, l'UNESCO a aidé certains pays à tirer parti de leurs politiques en matière d'éducation, notamment des référentiels et des programmes de compétences des adultes pour les centres d'apprentissage locaux. En vertu du Cadre d'action, l'alphabétisation est l'une des priorités des pays sud-asiatiques. L'UNESCO s'est donc employée à organiser une réunion sous-régionale sur l'alphabétisation, qui se tiendra à la fin de l'année 2018.

14. Plusieurs pays ont élaboré ou privilégié des stratégies nationales d'alphabétisation axées sur l'apprentissage tout au long de la vie. Le Ministère de l'éducation et du développement humain du Mozambique a créé un programme national d'enseignement primaire pour les jeunes et les adultes ainsi que des outils d'évaluation de l'apprentissage pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Ces documents normatifs sont en adéquation avec la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes et la stratégie en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation. Dans le Soudan du Sud, le cadre du projet sur les moyens de subsistance et l'éducation des pasteurs a été élaboré avec l'appui de l'UNESCO et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ce qui constitue une étape importante afin d'assurer une approche intégrée dans la mise en place d'un cadre normatif pour la fourniture de services éducatifs aux communautés pastorales marginalisées. En Inde, la Mission nationale d'alphabétisation, le Ministère de la mise en valeur des ressources humaines et l'UNESCO ont collaboré à un objectif commun en faveur de l'alphabétisation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, en tant que moyen de promouvoir une paix et un développement durables. En outre, l'UNESCO a fourni un appui technique pour l'examen et l'élaboration des politiques au Kenya, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, au Soudan du Sud, en République-Unie de Tanzanie et dans beaucoup d'autres pays, avec l'appui financier de la Chine, la Finlande, la Norvège, la République de Corée, la Suède et d'autres.

15. Aux niveaux infranational et local, l'UNESCO a également contribué à l'élaboration et l'amélioration des politiques. Au Pakistan, l'UNESCO a joué un rôle crucial dans le développement des politiques provinciales d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans les provinces du Penjab, du Sindh et du Baloutchistan, du fait de la décentralisation de l'enseignement dans le pays. Avec l'assistance technique de l'UNESCO, une politique et une stratégie inclusives d'alphabétisation et d'éducation non formelle ont également été élaborées pour la région d'Abuja au Nigéria.

## **B. Intensifier les activités en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes**

16. Les avantages qu'engendre le développement de l'éducation et de l'alphabétisation des femmes et des filles sont bien documentés. Ils se traduisent notamment par une présence accrue des femmes sur le marché du travail ; une réduction des taux de fécondité et une amélioration de la santé ; une augmentation de l'âge du mariage ; une réduction du risque de contracter le virus de l'immunodéficience humaine chez les filles (et les garçons) ; une hausse du revenu pour les femmes et une réduction de la pauvreté par voie de conséquence ; une amélioration de la santé et de la nutrition des enfants et de la famille et les avantages qui en découlent en termes de qualité de la vie ; une augmentation de la productivité et une réduction de la pression sur les services sociaux liés à la santé. Les femmes instruites sont plus enclines à scolariser leurs enfants, en particulier leurs filles, et à les maintenir à l'école.

17. Pour relever ce défi, l'UNESCO a collaboré avec les États Membres afin de veiller à ce que les politiques et les plans du secteur de l'éducation comprennent des programmes d'alphabétisation qui ciblent les adolescentes, les jeunes femmes et les femmes adultes. Cette question concerne toutes les régions du monde où les taux d'alphabétisation sont les plus faibles et où il existe une plus grande proportion de jeunes non scolarisés (par exemple, l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud). D'autres mesures visant à renforcer l'alphabétisation des filles et des femmes ont obligé l'UNESCO et ses partenaires à mobiliser des ressources supplémentaires, comme indiqué ci-après.

18. À travers l'initiative « Une vie meilleure, un avenir meilleur » du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes de l'UNESCO, des politiques et des programmes d'alphabétisation et d'éducation de base tenant compte des disparités entre les sexes et de la problématique femmes-hommes ont été élaborés en Afghanistan, en Angola, en Arabie saoudite, au Bangladesh, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Guatemala, en Iraq, au Mexique, au Maroc, au Mozambique, au Nigéria, au Pakistan, aux Philippines, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Somalie, au Soudan du Sud, au Timor-Leste et au Togo. De 2016 à 2018, l'UNESCO a travaillé avec le Burundi, le Mozambique, la République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, le Soudan et le Soudan du Sud pour intégrer des programmes d'alphabétisation et d'acquisition des techniques élémentaires tenant compte de la problématique femmes-hommes dans leurs stratégies nationales de développement en vue d'appuyer la paix, la cohésion sociale et le développement durable.

19. Grâce à la mise en œuvre de l'initiative du Fonds Malala pour le droit des filles à l'éducation de l'UNESCO, 10 projets ont été soutenus au Cambodge, en Égypte, en Mauritanie, au Mozambique, au Népal, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam afin d'élargir l'accès à l'éducation, d'améliorer les taux de rétention et d'achèvement scolaires, ainsi que la qualité de l'enseignement dispensé aux filles. Grâce à cette initiative, le Cambodge a mené à bien un projet destiné à améliorer le niveau d'alphabétisation des jeunes filles employées dans la confection en proposant des cours d'alphabétisation sur le lieu de travail et en mettant au point des supports d'apprentissage et de formation de qualité utilisables en milieu professionnel. En Égypte, des cours d'alphabétisation intégrés dans des centres d'apprentissage communautaires ont permis d'améliorer le niveau d'alphabétisation et les connaissances des filles et des femmes en matière de santé, de moyens de subsistance et de citoyenneté. Au Mozambique, des améliorations ont été constatées dans la conception, la gestion et l'évaluation des programmes d'alphabétisation à l'intention des femmes vulnérables et de leur famille dans des communautés pilotes situées au nord du pays. En Mauritanie, les efforts ont porté sur l'élargissement des possibilités de développement des compétences et d'alphabétisation des filles et des femmes grâce aux programmes des centres d'apprentissage communautaire et à la réinsertion des jeunes non scolarisés dans l'enseignement de type scolaire. Au Pakistan, les établissements d'enseignement provinciaux ont reçu une aide pour mettre en œuvre des initiatives d'alphabétisation dans les zones défavorisées, telles que la province de Khyber Pakhtunkhwa, où les taux d'alphabétisation des filles et des femmes sont extrêmement faibles.

20. Les programmes novateurs d'alphabétisation et d'éducation de l'UNESCO mettaient également l'accent sur l'égalité des sexes et la justice. Dans le cadre du projet sur la promotion de l'alphabétisation mobile, financé par la société Microsoft Corporation, l'UNESCO a utilisé des solutions technologiques pour améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation et élargir l'accès à ces derniers par le biais des technologies de l'information et de la communication. En Égypte et en Éthiopie notamment, ces programmes ont été proposés à 900 femmes âgées de 15 à 45 ans. En

Égypte, un outil d'apprentissage numérique était basé sur le programme d'alphabétisation El Mara'a We El Haya (femme et vie), qui intègre l'alphabétisation dans la santé personnelle, l'autonomisation, la préparation à la vie active et les compétences numériques. Au Bangladesh et au Mexique, la plupart des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation basés sur les technologies étaient des femmes et des filles.

21. Avec l'appui des Gouvernements de la Finlande, du Japon, de République de Corée et de la Suède, l'UNESCO a fourni un appui technique au Ministère de l'éducation afghan afin de développer les capacités et d'améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation en faveur des jeunes femmes et des femmes âgées, en particulier dans les communautés rurales. Des efforts concertés ont également été déployés pour recruter et former des animateurs en alphabétisation des femmes, créer davantage de cours d'alphabétisation à l'intention des femmes des communautés rurales et mettre au point des programmes et des outils pédagogiques tenant compte de l'égalité des sexes. L'UNESCO a également aidé le Ministère de l'éducation afghan à planifier, améliorer et évaluer systématiquement les activités d'alphabétisation en tenant compte de la problématique femmes-hommes.

22. L'appui fourni aux filles et aux garçons déscolarisés dans le cadre de l'initiative des écoles communautaire pour filles est un autre exemple du travail accompli par l'UNESCO au Soudan du Sud. En 2017, avec l'appui du Partenariat mondial pour l'éducation et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'UNESCO a aidé 213 écoles communautaires de filles au Soudan du Sud à accueillir 6 781 enfants (dont 4 280 filles et 2 501 garçons) qui, autrement, n'auraient pas eu la possibilité d'aller à l'école. Cette initiative est basée sur des méthodes d'apprentissage accéléré, qui permettent aux élèves de compléter la scolarité primaire normale en quatre ans au lieu de cinq, encourageant ainsi les filles et les garçons qui ont commencé l'école tardivement à rattraper leur retard et à poursuivre leurs études. Cette approche a permis au Soudan du Sud d'étendre l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul aux communautés marginalisées et a contribué à combler l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons.

23. L'accent mis sur les femmes et l'alphabétisation s'est également reflété dans les publications de l'UNESCO. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie a notamment publié une étude intitulée *Autonomiser les femmes par la promotion de la santé et de l'alphabétisme*, qui examine les liens étroits entre la santé, le bien-être, l'autonomisation des femmes et l'éducation, en mettant l'accent sur le rôle de l'alphabétisation, et souligne les avantages que confèrent les approches intégrées en matière d'alphabétisation des femmes<sup>6</sup>.

### **C. Améliorer la qualité et l'exécution des programmes d'alphabétisation et promouvoir des approches novatrices en matière d'alphabétisation**

24. L'UNESCO s'est engagée à aider les pays à améliorer la qualité et l'exécution des programmes d'alphabétisation. En termes de qualité, l'UNESCO a collaboré avec des centres régionaux, des partenaires nationaux et des institutions dans les domaines suivants : la création et l'amélioration de programmes scolaires et de normes ; la création de filières d'apprentissage souples et de systèmes d'équivalences ; l'amélioration de la gestion et du suivi des programmes d'alphabétisation et l'amélioration de la formation des animateurs en alphabétisation et des éducateurs pour adultes. Plusieurs interventions novatrices dans les domaines de

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002504/250434f.pdf>.

l'alphabétisation familiale et l'apprentissage intergénérationnel, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'alphabétisation méritent une mention particulière dans le présent rapport. Ces interventions sont décrites ci-après.

25. Suite à des expériences fructueuses menées en Afrique du Sud et en Ouganda, une approche basée sur l'alphabétisation familiale et l'apprentissage intergénérationnel a été mise au point afin d'améliorer le niveau d'alphabétisation des parents et des enfants en milieu préscolaire et dans les écoles primaires. Les programmes d'alphabétisation familiale et intergénérationnelle créent des synergies entre les services de soins et d'éducation en faveur de la petite enfance, l'enseignement primaire et l'apprentissage et l'éducation des adultes. Les approches intergénérationnelles développent les compétences en lecture et en écriture, ainsi que les savoirs fondamentaux chez les adultes et les enfants et permettent aux familles défavorisées d'aider plus efficacement leurs enfants à l'école. L'UNESCO a élaboré des directives pratiques systématiques sur la manière de concevoir et de mener une telle approche. Avec le soutien financier de l'Allemagne et suite à la publication de ces directives, l'UNESCO s'efforce, depuis 2017, de renforcer les capacités de l'Éthiopie et de la Gambie dans ce domaine. Au Mozambique, avec l'appui du Fonds Malala pour le droit des filles à l'éducation, un modèle pédagogique adapté au contexte et tenant compte des disparités entre les sexes a été mis en place pour les programmes d'alphabétisation familiale. Des manuels d'enseignement et d'apprentissage intégrant les connaissances de base en matière de nutrition, de santé et de parentalité positive ont été élaborés. Le personnel de l'éducation nationale, notamment les alphabétiseurs, ont reçu une formation sur l'exécution de ces programmes d'alphabétisation familiale tenant compte des disparités entre les sexes.

26. Depuis 2015, l'UNESCO appuie la mise en œuvre du projet sur la promotion de l'alphabétisation et de l'apprentissage mobiles dans certaines collectivités du Bangladesh, d'Égypte, d'Éthiopie et du Mexique. Financé par la société Microsoft Corporation, le projet vise à améliorer le niveau d'alphabétisation des populations défavorisées avec l'aide de solutions technologiques adaptées au contexte. La planification, la mise en œuvre et le suivi des activités liées au projet s'appuient sur les principes de la prise en charge par les pouvoirs publics et les populations locales ainsi que sur des approches participatives partant de la base. Grâce à ce projet, des supports numériques ont été rassemblés et de nouveaux matériaux ont été élaborés afin de soutenir l'alphabétisation dans le cadre d'une formule d'apprentissage mixte en lien avec des programmes d'alphabétisation et d'amélioration des moyens de subsistance mis en place par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Les conclusions préliminaires sur les résultats de ce projet ont été présentées en mars 2018, lors de la Semaine de l'apprentissage mobile de l'UNESCO, l'accent étant mis sur les progrès réalisés en matière de développement de l'alphabétisation et des compétences numériques chez les jeunes et les adultes dans ces quatre pays.

27. Depuis 2016, en partenariat avec Pearson, l'UNESCO promeut l'Initiative UNESCO-Pearson pour l'alphabétisation : « Améliorer les conditions de vie dans un monde numérique ». Cette initiative a pour but d'étudier, de documenter et de partager de nouvelles approches permettant aux jeunes et aux adultes faiblement instruits de bénéficier des technologies numériques inclusives, qui leur permettront de renforcer leur niveau d'alphabétisation et leurs compétences numériques. Un examen d'ensemble a été entrepris afin de voir dans quelle mesure, le cas échéant, la technologie est actuellement conçue pour être inclusive et conviviale, notamment pour les personnes peu instruites et ayant de faibles compétences numériques. Les initiatives couvrent un large éventail de domaines – la santé, l'agriculture, le gouvernement, les populations déplacées, ainsi que les pratiques vertes et

environnementales – et chacune montre comment des solutions numériques bien conçues peuvent créer des points d’entrée dans la société du savoir pour les personnes ayant un faible niveau d’alphabétisation. L’état des lieux général et les études de cas seront publiées dans les prochains principes directeurs de l’UNESCO, notamment dans l’optique d’identifier des solutions numériques plus inclusives qui permettront de renforcer le niveau d’alphabétisation des utilisateurs et d’améliorer leurs conditions de vie au XXI<sup>e</sup> siècle. Les principes directeurs seront adressés aux fournisseurs de solutions numériques, aux organismes donateurs et d’exécution, aux partenaires de développement et aux gouvernements.

28. Dans le cadre d’un programme régional d’alphabétisation, et pour renforcer les capacités nationales dans les États arabes, l’UNESCO a renforcé son soutien au Centre régional d’éducation des adultes en Égypte. L’UNESCO a travaillé avec l’Égypte, l’Iraq, la Mauritanie et le Soudan sur le renforcement des capacités pour les programmes et les activités d’alphabétisation en faveur des jeunes et des adultes. L’Organisation a également collaboré avec l’Égypte, l’Iraq, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la République arabe syrienne sur l’éducation des enfants et des jeunes non scolarisés. Des campagnes nationales d’alphabétisation ont été lancées en Égypte, en Iraq, en Mauritanie, au Maroc, en Somalie et au Soudan. Dans les pays d’Asie du Sud-Est, l’UNESCO a renforcé son partenariat avec l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est, qui a adopté, en 2016, la Déclaration sur le renforcement des systèmes éducatifs pour les enfants et les jeunes non scolarisés<sup>7</sup>. Pour traduire cet engagement en actes concrets, l’UNESCO a appuyé l’évaluation et l’amélioration des programmes d’équivalences pour les enfants et les jeunes en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Timor-Leste. L’UNESCO a également appuyé le renforcement des capacités pour les programmes d’équivalences au Bangladesh, au Népal, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Vanuatu.

29. En ce qui concerne les programmes d’alphabétisation des adultes en Asie et dans le Pacifique, l’UNESCO a fourni un appui en Afghanistan, au Bangladesh, au Cambodge, au Pakistan et au Timor-Leste pour améliorer et mettre à jour des programmes d’alphabétisation et renforcer les capacités des responsables des systèmes éducatifs, ainsi que des prestataires de services d’alphabétisation et des éducateurs. Avec l’appui de l’UNESCO, le Ministère de l’éducation afghan a élaboré et validé le cadre d’enseignement national de base pour les jeunes et les adultes et un ensemble d’indicateurs de résultats pour les niveaux de compétences de base en lecture, en écriture et en calcul, correspondant à la troisième année dans l’enseignement général. Au cours des prochaines années, le Gouvernement afghan mettra en place un cadre d’enseignement de base pour les jeunes et les adultes de façon à aligner les indicateurs de résultats en lecture, en écriture et en calcul sur la neuvième année du système scolaire formel. Sur la base du niveau élémentaire en lecture, en écriture et en calcul, les capacités des concepteurs de programmes et de supports d’alphabétisation ont été systématiquement renforcées afin de leur permettre de concevoir du matériel didactique et pédagogique centré sur l’apprenant et axé sur des activités, en langue dari et pachto. Au Pakistan, en collaboration avec d’autres partenaires de développement, l’UNESCO a aidé les autorités provinciales du Baloutchistan et du Sindh à élaborer un programme d’éducation non formelle, des manuels, des outils d’évaluation et un mécanisme d’équivalences afin d’améliorer la qualité des activités d’alphabétisation et les résultats en la matière. Par ailleurs, au Pakistan, la Allama Iqbal Open University a bénéficié d’un soutien pour élaborer un cours de formation des enseignants en éducation non formelle, sanctionné par un

<sup>7</sup> Disponible à l’adresse suivante (en anglais) : <http://asean.org/asean-declaration-on-strengthening-education-for-out-of-school-children-and-youthooscy/>

certificat et agréé au niveau national, dans le but d'améliorer l'offre de programmes d'alphabétisation de qualité. Dans la sous-région de l'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Zambie et Zimbabwe), les concepteurs des programmes d'étude ont participé à deux ateliers régionaux sur le développement des supports d'alphabétisation. Un projet de partenariat entre l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'amélioration des moyens de subsistance et l'éducation des pasteurs dans le Soudan du Sud a permis d'associer des interventions et des composantes dans ces deux domaines respectifs et d'élaborer un programme d'alphabétisation et d'enseignement public adapté au mode de vie des pasteurs.

30. En 2017, la commémoration de la Journée internationale de l'alphabétisation et la remise des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO portaient sur le thème « L'alphabétisation dans un monde numérique ». Ces deux événements ont été l'occasion d'examiner les compétences en alphabétisation nécessaires pour participer aux sociétés de plus en plus axées sur le numérique et les incidences sur les politiques, les pratiques, le suivi et l'évaluation, ainsi que les environnements favorables à l'alphabétisation. Les risques potentiels d'atteinte à la vie privée et à la sécurité, ainsi qu'à la diversité culturelle et linguistique ont également été examinés et il a été tenu compte de la manière de réduire ces risques et de garantir l'équité et l'égalité en vue de transformer le fossé numérique en opportunité numérique. De nombreuses manifestations ont été organisées à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour célébrer la Journée internationale de l'alphabétisation. Les participants à la conférence internationale de l'UNESCO organisée à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation sur le thème « L'alphabétisation dans un monde numérique », qui s'est tenue à Paris le 8 septembre 2017, ont largement convenu que l'alphabétisation aujourd'hui exigeait des compétences numériques, mais ils ont reconnu que la compréhension de l'alphabétisation est fonction du contexte et évolue à mesure que le milieu environnant change. Les prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO ont récompensé des programmes illustrant divers moyens efficaces de faire face aux transformations des modes d'apprentissage engendrées par les technologies numériques, mis en œuvre en Afrique du Sud, au Canada, en Colombie, en Jordanie et au Pakistan.

#### **D. Renforcer les capacités et les systèmes d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation**

31. Il est important de disposer d'éléments de preuve valables et fiables pour améliorer les politiques et les programmes d'alphabétisation. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué de suivre les progrès de l'alphabétisation et de mettre à jour les informations statistiques et les publications par le biais de l'Institut de statistique de l'UNESCO, du *Rapport annuel mondial de suivi sur l'éducation* et du troisième *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*. Alors que le Comité directeur de l'Objectif de développement durable – Éducation 2030 centre l'attention du monde entier sur les acquis d'apprentissage pertinents et efficaces, cinq indicateurs mondiaux (4.1.1, 4.2.1, 4.4.1, 4.6.1 et 4.7.1) mettent l'accent sur les résultats d'apprentissage. Dans ce contexte, les États Membres auront besoin de mettre au point et de produire des données plus précises basées sur la mesure des résultats d'apprentissage. Ces données permettront également d'améliorer l'élaboration des politiques et de mobiliser et d'allouer des ressources pour des activités d'alphabétisation ciblées aux niveaux mondial et national.

32. Dans cet esprit, l'Institut de statistique de l'UNESCO a mis en place et officiellement lancé, en 2016, l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage en vue de parvenir à un consensus mondial sur les cadres et les méthodes permettant de

mesurer les résultats d'apprentissage pour rendre compte de cinq cibles parmi celles que compte l'objectif de développement durable n° 4. L'une de ces cibles porte sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes, et l'indicateurs mondial (4.6.1) y affèrent vise à mesurer le pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé en alphabétisme et calcul fonctionnels. Dans le cadre de l'action menée par l'Alliance et en étroite collaboration avec l'Institut de statistique, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie a continué de faciliter les travaux relatifs à l'élaboration de cadres de mesure à l'échelle mondiale sur l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul. Il a adopté une approche à deux volets, d'une part en facilitant la mise au point de cadres de mesure à l'échelle mondiale pour l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul afin de permettre aux pays de recueillir des données fiables et de rendre compte de l'indicateur 4.6.1 et, d'autre part, en renforçant les capacités nationales pour élaborer des cadres, des systèmes et des outils afin de mesurer les niveaux de compétence des jeunes et des adultes en lecture, en écriture et en calcul. Depuis 2017, l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'Institut de statistique ont organisé deux réunions d'experts, en novembre 2017 et en mai 2018, pour faire avancer les travaux relatifs à l'élaboration d'une stratégie de mesure pour l'indicateur 4.6.1. Des propositions initiales sur la mise en place d'un cadre mondial élargi d'évaluation et d'établissement de rapports pour l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul, sont en cours d'examen.

33. L'absence de preuves solides sur les résultats d'apprentissage des participants aux programmes d'alphabétisation empêche d'élaborer des politiques et des programmes pertinents. Pour combler cette lacune, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie a travaillé en étroite coopération avec les bureaux extérieurs de l'UNESCO, les bureaux régionaux et les partenaires afin de développer et de renforcer les capacités nationales et de mettre en place des normes régionales pour mesurer les acquis d'apprentissage dans le cadre d'un projet sur le thème « Recherche-action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation des adultes ». Le projet vise à fournir aux décideurs nationaux et aux partenaires de développement des données fiables sur les acquis d'apprentissage des jeunes et des adultes et à mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer les acquis d'apprentissage des jeunes et des adultes participant à des programmes d'alphabétisation. Ces informations sont essentielles pour évaluer la qualité des programmes, ainsi que pour éclairer les décisions politiques et mobiliser des fonds. Le projet vise aussi à renforcer les capacités nationales et à améliorer la coopération Sud-Sud dans une logique d'appropriation nationale et de pérennisation des acquis. En 2016, le projet est entré dans une nouvelle phase avec l'élargissement de 5 à 12 pays africains : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Mali, Maroc, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo. La deuxième phase du projet couvre une période de quatre ans (2016-2020) et comprend diverses étapes de mise en œuvre. Des équipes nationales ont été créées et comprennent désormais plus de 120 spécialistes des ministères, des universités et des bureaux de statistique, ainsi que des consultants. En novembre 2017, une réunion d'information ministérielle a confirmé la forte volonté politique de mettre en œuvre un suivi et une évaluation des programmes d'alphabétisation dans le cadre de systèmes nationaux d'évaluation. À ce jour, les résultats de la deuxième phase comprennent l'élaboration et la validation de cadres de compétences et d'évaluation harmonisés au niveau sous-régional, avec des plans pour réaliser les enquêtes d'évaluation en 2019.

34. L'UNESCO dispense aussi une formation à l'intention des équipes nationales de statisticiens pour améliorer les données de suivi et les systèmes d'information nationaux afin de respecter les engagements souscrits dans le cadre de l'objectif de développement durable 4 et les priorités nationales en matière d'éducation. Dans le

contexte du développement des capacités, l'UNESCO promeut l'élaboration d'indicateurs nationaux, de cadres, de sources de données correspondantes et d'un outil d'évaluation de la qualité pour chacune de ces sources. Au nombre des réalisations importantes figurent l'élaboration d'un ensemble d'outils de formation actuellement déployés dans plusieurs pays dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Développement des capacités pour l'éducation pour tous de l'UNESCO.

35. Au niveau national, l'UNESCO a continué de renforcer les capacités en vue d'améliorer et de gérer le système d'information et de gestion de l'éducation non formelle au Bangladesh, au Cambodge, en Haïti, en Iraq, en Mauritanie, au Népal, au Nigéria, au Pakistan, au Suriname et au Tchad. Au Pakistan, l'UNESCO et d'autres partenaires ont renforcé les capacités pour améliorer le système d'information et de gestion de l'éducation non formelle afin de promouvoir le suivi et l'évaluation des activités d'alphabétisation dans le pays. Au Népal, l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation à renforcer les capacités aux niveaux central et local pour le suivi et l'évaluation de l'alphabétisation. L'UNESCO a également fourni des conseils techniques sur l'amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation actuels pour l'alphabétisation au Mali, au Maroc, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan du Sud. Depuis 2017, l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation afghan à piloter un système de suivi basé sur un GPS avec des données en temps réel.

#### **E. Promouvoir la recherche et la création de connaissances, ainsi que l'alphabétisation des jeunes et des adultes à l'échelle mondiale, régionale et nationale**

36. En sa qualité d'organisme centralisateur en matière d'alphabétisation, l'UNESCO recueille, analyse et diffuse des informations et des connaissances sur les pratiques prometteuses dans ce domaine. En outre, l'Organisation mène des travaux de recherche orientés vers l'action et collabore avec d'autres instituts de recherche et réseaux spécialisés, y compris avec les chaires de l'UNESCO en alphabétisation.

37. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie possède la collection la plus complète au monde dans le domaine de l'alphabétisation des jeunes et des adultes. Sa force réside dans sa dimension historique, son orientation internationale et la richesse de la documentation spécialisée sur les programmes d'alphabétisation. Coordonnée par l'UNESCO, le réseau de documentation et d'information sur l'éducation des adultes relie 106 centres de documentation et d'information dans toutes les régions du monde. Une note d'orientation de l'UNESCO sur la manière dont les bibliothèques peuvent appuyer les efforts nationaux d'alphabétisation a été rédigée en concertation avec la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothécaires, le projet Beyond Access de l'International Research and Exchanges Board et des représentants des bibliothèques nationales et locales.

38. Les activités de renforcement des capacités de l'UNESCO menées avec les institutions et les partenaires nationaux pour concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul sont tributaires de sa vaste base de connaissances. Entre 2009 et 2018, la base de données des pratiques efficaces d'alphabétisation et de numératie de l'UNESCO a mis à disposition 230 études de cas sur des programmes d'étude prometteurs intégrant les compétences en lecture, en écriture et en calcul. Depuis qu'elle est disponible en ligne, cette base de données a été consultée par environ 200 000 utilisateurs tous les ans. Afin de favoriser l'accès et l'utilisation de la base de données à l'échelle mondiale, les études de cas sont désormais disponibles en ligne en anglais, en

espagnol et en français. En outre, l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie a commencé à traduire les études de cas dans les autres langues officielles de l'UNESCO. À l'avenir, l'UNESCO prévoit de collaborer avec les institutions régionales et les partenaires nationaux afin de traduire et de diffuser les études de cas. Des recueils thématiques s'appuyant sur la base de données se sont révélés un autre moyen efficace de partager les bonnes pratiques de manière plus ciblée pour appuyer les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur des thèmes spécifiques. Depuis 2016, deux recueils ont été publiés, *L'alphabétisation en contexte multilingue et multiculturel : bonnes pratiques de l'apprentissage et l'éducation des adultes* et *Favoriser une culture de la lecture et de l'écriture : exemples d'environnements dynamiques pour l'alphabétisation*.

39. L'UNESCO a continué de promouvoir l'alphabétisation par le biais de consultations et d'événements mondiaux, d'initiatives majeures et de partenariats intersectoriels afin de la propulser en tête des priorités nationales et mondiales. La commémoration annuelle de la Journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre, ainsi que celles d'autres journées internationales, ont été d'excellentes occasions de mobilisation. En 2016, le cinquantième anniversaire de la Journée internationale de l'alphabétisation a été célébré et des concertations se sont tenues dans le monde entier. Au niveau mondial, une réunion sur le thème « Lire le passé, écrire l'avenir » a été organisée à Paris les 8 et 9 septembre. À cette occasion, l'UNESCO a publié une brochure intitulée *Lire le passé, écrire l'avenir : la promotion de l'alphabétisation ces cinquante dernières années*. La publication décrit l'importance de cette période historique et l'évolution du concept d'alphabétisation, les mesures positives qui ont été prises et la progression effective du niveau d'alphabétisation, ainsi que son impact sur la vie des populations. Elle aborde également les difficultés qui subsistent et le fait troublant que, compte tenu de la croissance démographique, le nombre d'adultes analphabètes est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'était il y a 50 ans, et ce, même si le taux d'alphabétisation dans le monde a augmenté.

40. Comme indiqué plus haut, l'édition 2017 de la Journée internationale de l'alphabétisation portait sur le thème « L'alphabétisation dans un monde numérique ». En 2018, la Journée internationale de l'alphabétisation reviendra sur des approches intégrées associant alphabétisation et compétences professionnelles dans le cadre du thème « Alphabétisation et développement des compétences », et étudiera des solutions efficaces en termes de politiques et de pratiques pour répondre à l'évolution des compétences requises dans notre monde caractérisé par une numérisation et une mondialisation croissantes. Avec l'appui de la Chine et de la République de Corée, le programme des prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO a continué de récompenser tous les ans cinq projets d'alphabétisation dans le cadre de la Journée internationale de l'alphabétisation. Ces prix appuient l'UNESCO dans son rôle d'organisme centralisateur et contribuent à renforcer la base de connaissances mondiales sur les pratiques efficaces, notamment la base de données des pratiques efficaces d'alphabétisation et de numératie. D'autres manifestations importantes, telles que la Journée internationale de la langue maternelle, la Semaine de l'apprentissage mobile de l'UNESCO et la Journée mondiale des enseignants, continuent d'être des instruments essentiels pour promouvoir l'alphabétisation et les milieux alphabétisés dans le monde entier.

41. Le 8 septembre 2016, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Journée internationale de l'alphabétisation, la Directrice générale de l'UNESCO a officiellement lancé l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'Alliance a été créée en réponse aux résolutions 68/132, 69/141 et 71/166 de l'Assemblée générale. L'Alliance est un partenariat multipartite pour la réalisation de l'objectif de développement

durable n° 4, notamment de la cible 4.6, et elle met l'accent sur les domaines de la sensibilisation, du partage des politiques et des connaissances, ainsi que des ressources numériques, notamment des ressources éducatives libres.

42. Dans certains pays, l'UNESCO collabore avec d'autres partenaires pour promouvoir l'éducation non formelle et l'alphabétisation des jeunes et des adultes. Au Pakistan, dans le cadre du sous-groupe sur l'éducation non formelle créé au sein du Groupe des partenaires de développement pour l'éducation nationale, l'UNESCO contribue à la coordination et à la diffusion des travaux de recherche, des produits axés sur le savoir et des supports de sensibilisation pour l'éducation non formelle et l'alphabétisation. Un forum national a été coorganisé par l'UNESCO afin de promouvoir l'alphabétisation et de définir la voie à suivre pour améliorer le taux d'alphabétisation dans le pays.

43. En tant qu'organisme chef de file des Nations Unies, l'UNESCO prépare actuellement l'Année internationale des langues autochtones qui sera célébrée en 2019. L'UNESCO a consulté un large éventail de parties prenantes et d'autres organismes en vue d'élaborer un plan d'action pour organiser cet événement.

## **F. Créer des villes apprenantes pour promouvoir des sociétés inclusives et équitables**

44. Pour faire face aux nombreux changements complexes qui se produisent dans le monde aujourd'hui, l'UNESCO a créé le Réseau mondial des villes apprenantes afin d'aider ces dernières à élaborer des approches globales et intégrées en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, qui tiennent compte des besoins de tous les apprenants. Le Réseau promeut le dialogue politique et l'apprentissage mutuel entre les membres, favorise les partenariats et le renforcement des capacités, et élabore des instruments afin d'encourager et de reconnaître les progrès réalisés dans la création de villes apprenantes. Étant donné leur proximité avec la population dans la hiérarchie gouvernementale, les administrations locales sont bien placées pour faire le lien entre l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les communautés locales, et elles sont particulièrement encouragées à rendre les villes et les établissements humains plus durables.

45. La mission du Réseau est devenue d'autant plus pertinente qu'un nombre croissant de villes considèrent l'apprentissage tout au long de la vie comme un facteur clef pour remédier aux difficultés liées à la cohésion sociale, au développement économique et à la viabilité. Pour parvenir à des sociétés plus justes et plus équitables, des possibilités d'apprentissage doivent être proposées aux personnes de tous âges et de tous niveaux d'éducation, en particulier aux groupes marginalisés et vulnérables. Cela passe notamment par la promotion de l'alphabétisme et de l'apprentissage du calcul par le biais de mécanismes d'exécution formels, non formels et informels.

46. L'exemple de la ville de Gizeh, en Égypte, qui s'est vu décerner le prix UNESCO de la ville apprenante en 2017, montre comment une ville peut promouvoir l'alphabétisation grâce à la mobilisation de la population. Gizeh a lancé une vaste campagne d'alphabétisation dans le cadre de laquelle les citoyens qui suivent des cours d'alphabétisation sanctionnés par un certificat ont le droit de bénéficier de la gratuité des soins de santé et de poursuivre leurs études. Pour soutenir cette initiative, la ville a collaboré avec des universités afin de mettre en œuvre un programme encourageant les élèves à participer aux efforts de promotion de l'alphabétisation. Les étudiants qui se portent volontaires pour aider d'autres membres de la collectivité à acquérir des compétences en lecture et en écriture sont rémunérés pour leur contribution. Ainsi, dès que l'étudiant a aidé au minimum cinq personnes, il reçoit une incitation financière ou il bénéficie d'une formation gratuite. Ce type de

compensation contribue à favoriser l'apprentissage au sein des collectivités et l'échange entre les générations.

#### IV. L'enseignement de la démocratie

47. La présente section examine la mise en œuvre de la résolution 71/8 sur l'enseignement de la démocratie. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit clairement les liens entre la gouvernance démocratique, la paix, le développement durable et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'objectif 4.7 des objectifs de développement durable précise que tous les apprenants doivent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par la promotion d'une culture de paix et de la citoyenneté mondiale. L'enseignement de la démocratie est essentiel pour favoriser le développement d'apprenants actifs et responsables, capables de contribuer efficacement à la paix et à la prospérité dans leurs sociétés et au-delà.

48. Les difficultés relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la démocratie décrites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action et l'enseignement de la démocratie » (A/71/177) subsistent toujours, notamment l'absence de définitions universellement reconnues, les chevauchements avec d'autres programmes tels que l'éducation aux droits de l'homme et le caractère sensible de ces questions.

49. Pour faire face à ces difficultés, de nouvelles approches sont nécessaires afin de promouvoir les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes qui permettront aux apprenants de contribuer à des changements sociaux positifs. Cela passe notamment par les capacités cognitives, socioaffectives et comportementales. Des mesures doivent être prises à tous les niveaux dans l'éducation scolaire et non scolaire et par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie.

50. La question de l'enseignement de la démocratie a déjà été prise en compte dans les systèmes éducatifs nationaux de toutes les régions du monde sous des noms et thèmes différents, notamment la citoyenneté, l'éducation civique, les droits de l'homme, la paix et le dialogue interculturel. Des organismes, des fonds et des programmes des Nations Unies ont appuyé l'élaboration de programmes d'enseignement afin de soutenir les États Membres.

51. Un vaste nombre d'activités entrent dans le cadre de l'enseignement de la démocratie. Elles comprennent notamment les mesures prises par les organismes et programmes des Nations Unies afin de promouvoir l'enseignement de la démocratie dans divers cadres pédagogiques.

52. Les travaux de l'UNESCO sur l'enseignement de la démocratie sont réalisés dans le cadre de son programme d'éducation à la citoyenneté mondiale, qui tient compte des contextes locaux, ainsi que des concepts qui véhiculent les aspirations de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les pratiques nationales, tout en respectant pleinement les droits de l'homme. L'UNESCO s'est engagée dans des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités à l'échelle mondiale et régionale, ainsi que dans la fourniture de conseils à l'intention des décideurs, des enseignants et des concepteurs de programmes et de manuels scolaires. Ces activités concernent notamment la promotion de l'engagement des jeunes ainsi que l'initiation aux médias et à l'information pour préparer les citoyens à participer à la vie politique et sociale et prévenir l'intolérance.

53. S'appuyant sur son mandat multisectoriel, l'UNESCO promeut l'enseignement de la démocratie par le développement des connaissances et des méthodes

pédagogiques qui encouragent le respect des droits de l'homme et le dialogue interculturel, l'accent étant mis sur la lutte contre le racisme et la discrimination, ainsi que la prévention de l'extrémisme violent. L'UNESCO a mis en place des réseaux régionaux d'éducation à la citoyenneté mondiale en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne et dans les États Membres arabes. Ces travaux sont soutenus par l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (institut de catégorie 1 de l'UNESCO) et le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (centre de catégorie 2 de l'UNESCO). Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO fonctionne comme un mécanisme clef permettant d'intégrer les principes démocratiques dans les salles de classe, la gouvernance scolaire, la participation des élèves et la gestion des projets.

54. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie soutient les organisations de la société civile qui donnent aux jeunes, aux femmes et aux groupes marginalisés les moyens d'analyser les informations, d'acquérir des compétences en matière d'encadrement et de participer à la prise de décisions. Le Fonds appuie des projets qui renforcent la démocratie et l'éducation aux droits de l'homme et contribuent à la réduction des inégalités dans le monde. Depuis 2016, il a promu l'enseignement de la démocratie par le biais de projets sur l'éducation aux droits de l'homme et la participation civique en faveur des populations rurales, en particulier des jeunes et des femmes analphabètes, en République démocratique du Congo et au Kenya. En Colombie, un projet financé par le Fonds plaide pour que l'éducation devienne une priorité nationale et un élément clef de la lutte contre les inégalités.

55. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apporte un soutien électoral à 60 pays afin d'améliorer la compréhension des processus électoraux, d'élargir la participation de toutes les parties prenantes, de renforcer l'engagement civique et de promouvoir la transparence. Des campagnes ciblées renforcent la participation des groupes vulnérables ou marginalisés, notamment des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Le PNUD soutient également la formation à l'intention des observateurs nationaux et internationaux, des médias et des partis politiques, ainsi que l'éducation des électeurs. Sur la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et compte tenu du rôle de l'éducation dans la promotion des droits de l'homme et de la citoyenneté mondiale, le PNUD aide 70 parlements nationaux à s'engager dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

56. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) contribue à mieux faire connaître les normes relatives aux droits de l'homme et leur protection par le biais de l'éducation, de l'information et du renforcement des capacités. Il favorise la participation à la prise de décisions et la primauté du droit dans les régimes démocratiques. L'éducation aux droits de l'homme est une composante de l'action du HCDH et de sa présence sur le terrain. Le Haut-Commissariat coordonne le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui encourage l'élaboration de programmes nationaux d'éducation aux droits de l'homme. Il appuie des programmes d'éducation aux droits de l'homme en fournissant des conseils et en élaborant et en diffusant du matériel pédagogique, ainsi qu'en mettant d'autres ressources à la disposition du public.

57. En matière d'enseignement de la démocratie, l'approche de l'UNICEF est basée sur l'apprentissage et les compétences, notamment les compétences qui favorisent l'autonomie et la citoyenneté active de la petite enfance jusqu'au secondaire, ainsi que sur la formation professionnelle. En 2017, l'UNICEF a lancé l'Initiative pour l'éducation aux compétences de la vie et à la citoyenneté dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en collaboration avec les gouvernements et

les partenaires régionaux. L'UNICEF appuie l'intégration de l'éducation à la paix et à la cohésion sociale dans les systèmes éducatifs nationaux. Dans le cadre du Programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer, l'UNICEF a examiné la contribution de l'éducation à la paix en Afrique du Sud, au Libéria, au Myanmar, en Ouganda et au Pakistan, soulignant le rôle des ministères de l'éducation dans le renforcement de l'inclusion.

58. Ces exemples illustrent l'ensemble des activités entreprises pour promouvoir l'enseignement de la démocratie dans le monde, qui est indispensable à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **V. Recommandations sur l'action future concernant l'alphabétisation, enjeu vital**

59. Sur la base du présent rapport, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager ce qui suit :

### **L'alphabétisation, enjeu vital**

a) **Reconnaître l'alphabétisation comme un droit, comme le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie et comme une continuité d'un niveau de compétence à un autre ;**

b) **Inviter les gouvernements à élaborer des cadres juridiques et des politiques visant à créer des filières d'apprentissage et à proposer des possibilités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, notamment pour les membres les plus marginalisés et les plus exclus de la société ;**

c) **Encourager les gouvernements et les partenaires à œuvrer en faveur d'approches intersectorielles en matière d'alphabétisation, notamment en intégrant l'alphabétisation dans la formation professionnelle, l'éducation sanitaire et la citoyenneté active en faveur du développement durable, et à rechercher des solutions novatrices pour améliorer la qualité et élargir l'accès à ces programmes ;**

d) **Inviter les gouvernements, les partenaires de développement, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé à redoubler d'efforts pour faire de l'alphabétisation des jeunes et des adultes une priorité, à accroître la fourniture de services d'alphabétisation pour les enfants, les jeunes et les adultes, en prêtant une attention particulière à ceux qui sont vulnérables et marginalisés, ainsi qu'aux femmes et aux filles, et à mobiliser un financement suffisant, efficace et durable pour parvenir à cet objectif ;**

e) **Engager vivement les partenaires de développement internationaux et les gouvernements à veiller à ce que les fonds mobilisés et acheminés par les mécanismes internationaux de financement de l'éducation existants, notamment le Partenariat mondial pour l'éducation, L'éducation ne peut pas attendre et le Mécanisme international de financement de l'éducation, ciblent aussi expressément l'alphabétisation des jeunes et des adultes au profit de ces derniers ;**

f) **Demander à l'UNESCO de poursuivre son rôle de coordonnateur et de catalyseur à travers la mise en œuvre de la cible 4.6 des objectifs de développement durable et de continuer à aider les États Membres, en collaboration avec les partenaires, dans les domaines de la formulation des politiques et de la planification, de la conception, de l'exécution, de l'évaluation**

et du suivi des programmes, ainsi que de créer et de partager les connaissances et l'information ;

g) Demander au Secrétariat général de présenter un rapport sur les présentes recommandations lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, et ce, en collaboration avec la Directrice générale de l'UNESCO.

**L'enseignement de la démocratie**

h) Redoubler d'efforts pour renforcer par le biais de l'éducation les liens entre la gouvernance démocratique, la paix, le développement durable et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

---